

# Eurosystem Collateral Management System *ECMS*

Présentation, impacts et planning

Février 2024

# Sommaire

01 Le Collateral Management

02 ECMS – Présentation générale

03 Principaux impacts

04 Planning

05 Les règles SCoRE

06 Normes ISO 20022 pour les OST

# 1. Le Collatéral Management

## Objectifs et principes de la gestion des garanties



Le collatéral fait référence à des actifs fournis à des infrastructures de marché (**actifs mobilisés**) par une des contreparties d'une transaction financière **pour garantir le respect de ses obligations envers l'autre contrepartie.**

Principalement utilisé dans des **opérations de prêts et transactions sur produits dérivés**, le collatéral peut prendre différentes formes.

Le gestionnaire de collatéral s'assure de l'**évaluation régulière des actifs fournis en garantie et de la disponibilité des actifs en cas de besoin pour couvrir les pertes potentielles**



### RÔLE

Son rôle principal est de **compenser le risque de crédit et de contrepartie** associé aux transactions financières. Il s'assure que les parties impliquées dans une transaction disposent de **garanties suffisantes pour couvrir les pertes potentielles** et **réduit ainsi le risque systémique** dans le système financier.

### INTERET

Contribution à la **stabilité financière** en **réduisant le risque de défaut de paiement.**

**Amélioration de la transparence et renforcement de la confiance** entre les parties

**Optimisation de l'utilisation du capital** (incluant les actifs en collatéral) des institutions financières.

### MECANISME

Dans le cadre d'une transaction financière, les parties conviennent d'**actifs en garantie, évalués régulièrement**. Un **ratio de couverture** est maintenu, déclenchant des **appels de marge** si nécessaire. Les actifs en garantie sont surveillés et, en cas de non-respect, liquidés pour couvrir les pertes.

*« L'optimisation de la gestion du collatéral constitue un enjeu clé pour le secteur financier dans la mesure où elle contribue à la stabilité financière des marchés et renforce la confiance des investisseurs »*

# 2. ECMS – Présentation générale

## Objectifs, acteurs, principes et fonctionnalités



### OBJECTIFS

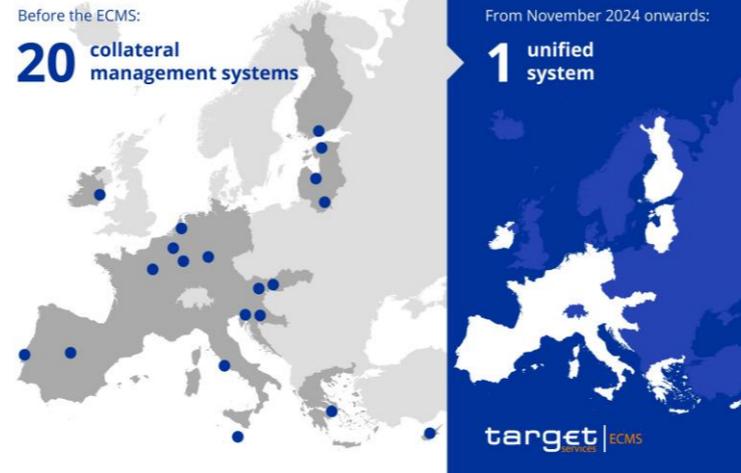


ECMS est la **plateforme commune** de mobilisation et de gestion du collatéral de l'**Eurosystème** (BCE et Banques Centrales Nationales).

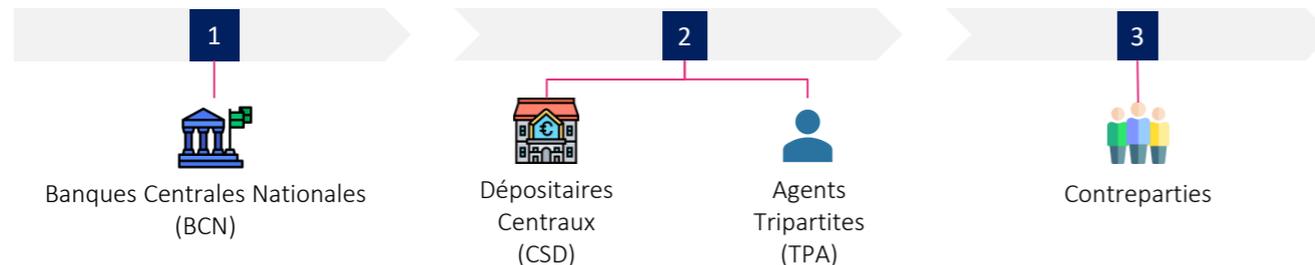
ECMS reprendra l'ensemble des fonctionnalités des systèmes actuels des 20 BCN de la zone euro, **en les harmonisant et en les améliorant**.

Complétant les infrastructures **TARGET Services** de la BCE (T2, TIPS, T2S), ECMS sera opérationnel à partir de **novembre 2024**.

LANCEMENT ECMS : **NOVEMBRE 2024**



### ACTEURS IMPACTES



### PRINCIPES

#### Un système de gestion des garanties unique

Le nouveau dispositif ECMS est une source de **simplification et d'efficacité** pour l'activité bancaire.

L'objectif est de garantir un **système unique de gestion des garanties** avec des **fonctionnalités communes**, capables de gérer les actifs utilisés en tant que **garanties dans les opérations de crédit** de l'**Eurosystème** pour toutes les juridictions de la zone euro.

#### Activités harmonisées de gestion des garanties

Le périmètre du projet ECMS inclut :

- **Opérations de politique monétaire**
- **Crédit intraday**
- Les **normes d'harmonisation** définies par **AMI Seco** (Gestion des garanties tripartites, Opérations sur titres et Facturation)
- Toutes les activités pertinentes des BCN en **matière de gestion des garanties** (rapports, suivi, évaluation)



### FONCTIONNALITES



- La **connectivité ESMIG**, gateway commune aux autres TARGET Services (T2, T2S...), **en mode U2A et A2A**
- Une communication selon la **norme de messagerie ISO 20022**
- Un accès direct aux fonctionnalités de **reporting en temps réel**
- Une visualisation **des structures de pool de garanties**
- Un outil **Pool projection** de calcul des besoins futurs de collatéral

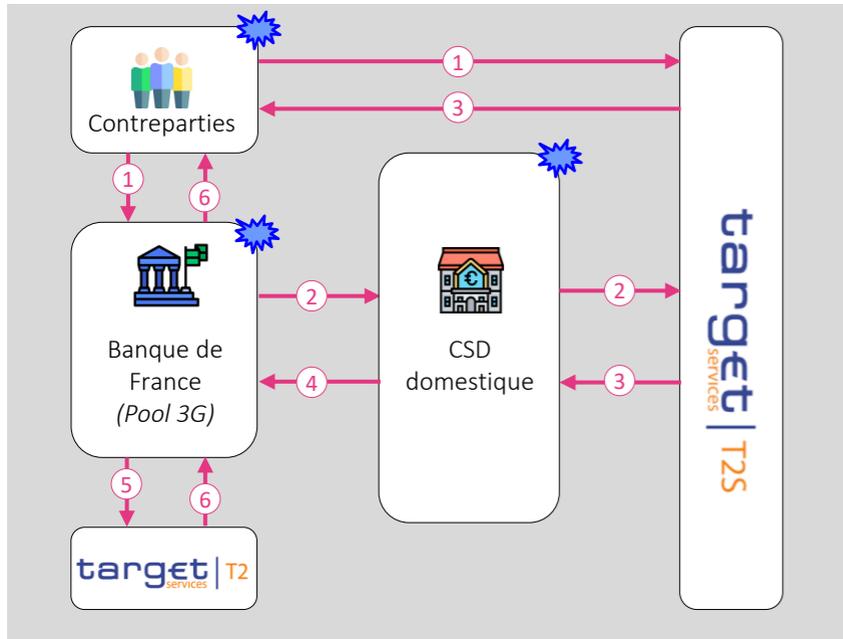
# 3. ECMS – Principaux impacts

## Les mécanismes de gestion du collatéral – Participants directs à T2S (DCP)



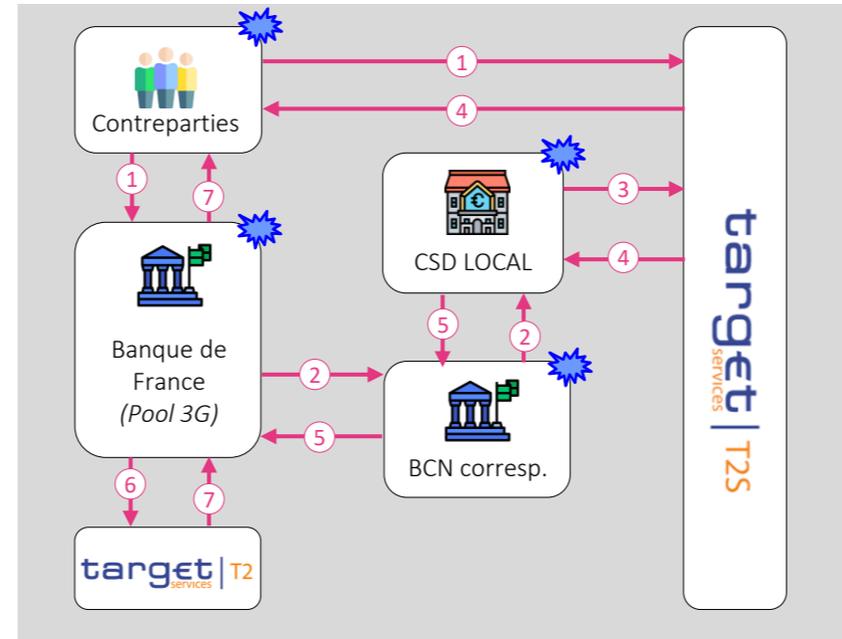
CSD : Dépositaire Central  
 BCN : Banque Centrale Nationale  
 CCBM : Modèle de Banque centrale Correspondante  
 HCB : Home Central Bank

Apport d'actifs négociables dans le panier d'actifs « 3G » :  
CSD domestique



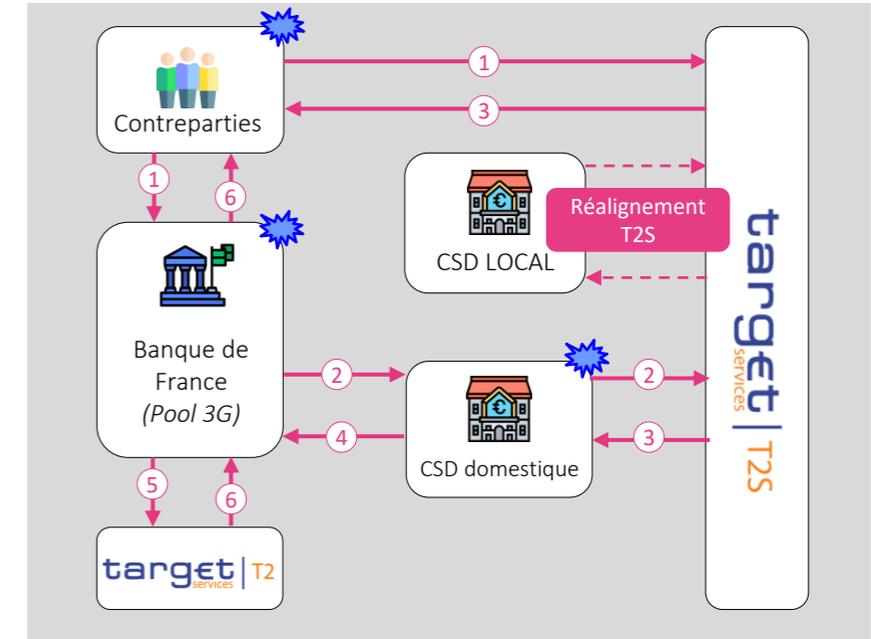
- 1 Le client instruit la BdF 3G pour recevoir les titres et instruit simultanément T2S pour livraison des titres domestiques sur le BIC de la BdF
- 2 La BdF 3G transfère l'IRL au CSD domestique qui transfère l'instruction à T2S
- 3 T2S communique simultanément la confirmation de dénouement au CSD domestique et au client au format ISO 20022
- 4 Le CSD domestique transfère la confirmation de dénouement à BdF 3G
- 5 BdF 3G impacte la ligne de crédit et demande à T2 une validation
- 6 T2 confirme la ligne de crédit à BdF 3G qui confirme le dénouement au client

Apport d'actifs négociables dans le panier d'actifs « 3G » :  
En CCBM



- 1 Le client instruit la BdF 3G pour recevoir les titres et instruit simultanément T2S pour livraison des titres domestiques sur le BIC de la BdF
- 2 La BdF 3G transfère l'IRL du client à la BCN correspondante qui la transfère au CSD local
- 3 Le CSD local transfère l'instruction au format ISO 20022 à T2S
- 4 T2S communique simultanément la confirmation de dénouement au CSD local et au client au format ISO 20022
- 5 Le CSD local transfère la confirmation de dénouement à la banque correspondante qui la transfère à la BdF 3G
- 6 BdF 3G impacte la ligne de crédit et demande à T2 une validation
- 7 T2 confirme la ligne de crédit à BdF 3G qui confirme le dénouement au client

Apport d'actifs négociables dans le panier d'actifs « 3G » :  
Cross CSD en HCB



- 1 Le client instruit la BdF 3G pour recevoir les titres et instruit simultanément T2S pour livraison des titres domestiques sur le BIC de la BdF
- 2 La BdF 3G transfère l'IRL au CSD domestique qui transfère l'instruction à T2S
- 3 T2S communique simultanément la confirmation de dénouement au CSD domestique et au client au format ISO 20022
- 4 Le CSD domestique transfère la confirmation de dénouement à BdF 3G
- 5 BdF 3G impacte la ligne de crédit et demande à T2 une validation
- 6 T2 confirme la ligne de crédit à BdF 3G qui confirme le dénouement au client

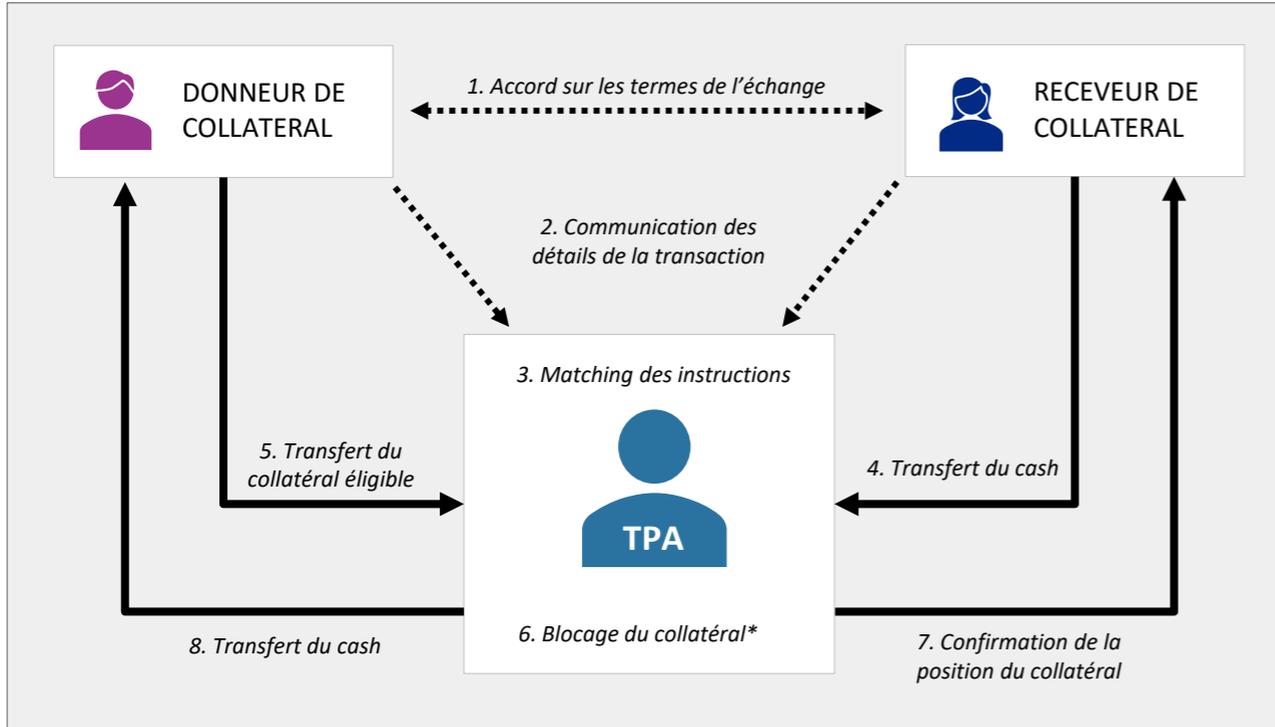
Un réalignement est entre T2S et le CSD local est nécessaire pour refléter ce mouvement de titres

# 3. ECMS – Principaux impacts

## Les mécanismes de gestion du collatéral – Par l'intermédiaire d'un Agent Tripartite (TPA)



### COLLATERAL TRIPARTITE



\* selon les termes du contrat tripartite passés entre le donneur, le receveur et l'agent tripartite



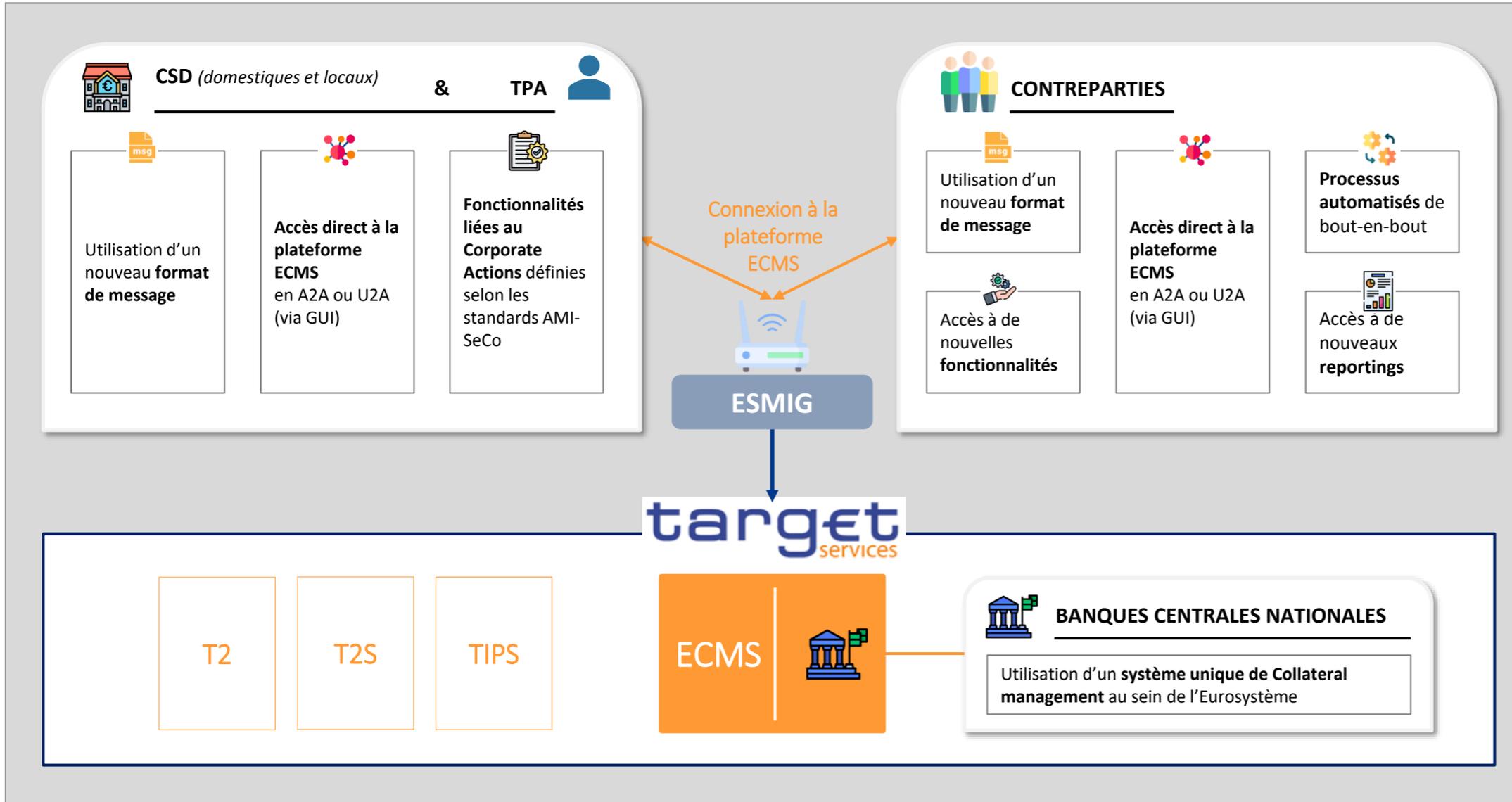
Les services de gestion tripartite permettent une optimisation de la gestion du collatéral entre deux contreparties par l'intervention d'une tierce partie.

Ce rôle est tenu traditionnellement en Europe par un dépositaire central de titres national (CSD) ou international (ICSD) ou plus marginalement par une banque dépositaire.

L'agent tripartite intervient **pour le compte des deux contreparties**. Il sélectionne pour le compte du prêteur les actifs disponibles au sein du panier de titres constitué par l'emprunteur. Il réalise également **une optimisation permanente des actifs sélectionnés** avec substitution dynamique du collatéral tout au long de la durée de vie du repo par d'autres titres appartenant au même panier. Pour l'emprunteur, ce service présente l'avantage de **centraliser ses titres au sein d'un panier d'actifs pouvant être utilisés comme garanties** auprès de toutes ses contreparties. Pour le prêteur, l'intervention d'un agent tripartite lui assure que des **actifs répondant à ses exigences de qualité lui sont remis en garantie**, sans avoir à supporter la charge opérationnelle de leur sélection et de leur traitement.

# 3. ECMS – Principaux impacts

## Les impacts par acteur de la chaîne de traitement du collatéral



« *Elargissant l'offre de services TARGET, la plateforme ECMS vise un accroissement de l'efficacité de la mobilisation des garanties nationales et transfrontalières ainsi que de la gestion des liquidités, afin de contribuer à consolider davantage l'infrastructure des marchés financiers en Europe.* »

# 3. ECMS – Principaux impacts



## Connectivité et structure de comptes



### Connectivité

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Connexion aux CMS (Collateral Management System) de chaque BCN</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li>Connexion en <b>A2A</b> des contreparties à la <b>plateforme unique ECMS</b> pour toutes les BCN de l'Eurosystème</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'interface GUI pour connexion au CMS</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connexion en <b>U2A</b> des contreparties à la <b>plateforme ECMS via un GUI</b> pour envoi des instructions de mobilisation ou démobilisation de collateral</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi des instructions au format SWIFT 15022</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi des instructions au <b>format SWIFT 20022</b> pour mobilisation ou démobilisation de collateral</li> </ul>

A2A : Application to Application

U2A : User to Application



### Structure de comptes

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes des contreparties ouverts dans leurs BCN respectives</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les comptes seront paramétrés par les <b>BCN</b> dans <b>ECMS</b> accessible à toutes les BCN de l'Eurosystème</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque contrepartie est liée à un pool de collateral</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque contrepartie est rattachée à <b>un seul pool de collateral au lieu de comptes individuels</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque pool est lié à un seul compte titres</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un pool de collateral pourra être lié à plusieurs comptes titres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de fonctionnalité au niveau des pools</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>A la discrétion des BCN, mise à disposition de la <b>fonctionnalité de « Pool projection »</b></li> </ul>



### ACTEURS IMPACTES



BCN



CSD



TPA



CONTREPARTIES

# 3. ECMS – Principaux impacts

## (De)mobilisation d'actifs négociables et demandes de crédit

### Mobilisation & démobilitation d'actifs négociables

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Annulation possible via un message envoyée par la contrepartie à la BCN et T2S</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les annulations sont autorisées</b> jusqu'à ce que le statut ne soit pas définitif dans ECMS et que le règlement ne soit pas confirmé par T2S</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Instructions envoyées en date du jour aux BCN et T2S</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les futures instructions</b> de règlement à mobiliser sont mises en attente jusqu'à la date effective</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les instructions en date passée ne sont pas matchées</li> </ul>	✓			<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aucune instruction avec une date passée</b> de règlement livraison ne sera autorisée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de vérification possible du statut des instructions</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>La position de l'actif est mise à jour</b> après que la confirmation du règlement a été reçue par T2S</li> </ul>
			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contreparties peuvent <b>vérifier la position et le statut de leurs instructions dans le GUI</b></li> </ul>

### Demandes de crédit

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Données statiques et instructions envoyées au format ISO 15022</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li>Données statiques et instructions envoyées au <b>format ISO 20022</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La BCN annule les instructions en date du jour non dénouées à 17h30</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les demandes de crédit doivent être envoyées le jour J avant 16h pour prise en compte</b></li> </ul>



### ACTEURS IMPACTES

BCN

CSD

TPA

CONTREPARTIES

# 3. ECMS – Principaux impacts



## Collateral cash et dépôt à terme



### Collateral cash

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les limites sont vérifiées manuellement avant d'initier un appel de marge</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Process automatisé</b> pour le calcul, la mobilisation et la démobilitation de cash <b>en intraday</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Du cash ou collateral additionnel peuvent être fournis pour honorer l'appel de marge</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cash et du collateral additionnel sont admissible sur la plateforme ECMS via un process automatisé de bout en bout au niveau du pool</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les instructions cash au format ISO 15022 sont utilisées pour confirmer et régler l'opération</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Envoi des instructions au format ISO 20022</b> via une connexion A2A ou U2A</li> </ul>

A2A : Application to Application

U2A : User to Application



### Dépôt à terme comme collatéral

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt à terme automatiquement éligible comme collatéral</li> </ul>	✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>Eligibilité systématique du dépôt à terme comme collatéral</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur de la position comprend les intérêts courus sur le total des garanties disponibles</li> </ul>	✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur du collatéral inclue les intérêts courus</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accumulation quotidienne des intérêts jusqu'à échéance</li> </ul>	✓			<ul style="list-style-type: none"> <li>La position est enrichie quotidiennement du montant des intérêts courus</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de visibilité sur la mise à jour des positions</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>La position est systématiquement créée dans ECMS au niveau du pool de la contrepartie</li> </ul>



### ACTEURS IMPACTES



BCN



CSD



TPA



CONTREPARTIES

# 3. ECMS – Principaux impacts



## Politique monétaire et reporting

### Opérations de politique monétaire

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations confirmées et réglées en utilisant le format SWIFT 15022</li> </ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du <b>format SWIFT 20022</b></li> <li><b>ECMS enregistre uniquement le résultat</b> des opérations de politique monétaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le règlement est effectué sur le compte courant de la contrepartie ou en Target 2</li> </ul>	✓			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de fonction de netting disponible</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Netting des paiements et règlements effectués</b> sur le MCA (Main Cash Account) de la contrepartie</li> </ul>

### Déclaration de détention et autres rapports

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarations de détention fournies à la contrepartie par le CMS des BCN au format ISO 15022</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise à disposition des contreparties d'un état des avoirs, des transactions et des transactions en cours en A2A</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de connexion U2A disponible</li> </ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnalités basées sur un <b>abonnement disponibles en U2A</b> (et A2A)</li> </ul>

A2A : Application to Application

U2A : User to Application



### ACTEURS IMPACTES



BCN



CSD



TPA



CONTREPARTIES

# 3. ECMS – Principaux impacts



## Corporate Actions

### Opérations sur Titres

SITUATION EXISTANTE	IMPACTS ECMS			CIBLE
	STATUT QUO	EVOLUTION DE L'EXISTANT	NOUVEAU	
<ul style="list-style-type: none"><li>Communication basée sur la norme SWIFT 15022 pour les liquidités et les positions liées aux opérations sur titres</li></ul>		✓		<ul style="list-style-type: none"><li>Communication basée uniquement sur le <b>format SWIFT 20022</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Combinaison de message SWIFT et e-mail</li></ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"><li>Connectivité disponible en A2A et U2A</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Règles de gestion de collatéral non harmonisée</li></ul>			✓	<ul style="list-style-type: none"><li>Les fonctionnalités des opérations sur titres dans l'ECMS sont définies sur la base des <b>normes AMI-SeCo en matière d'opérations sur titres</b></li></ul>

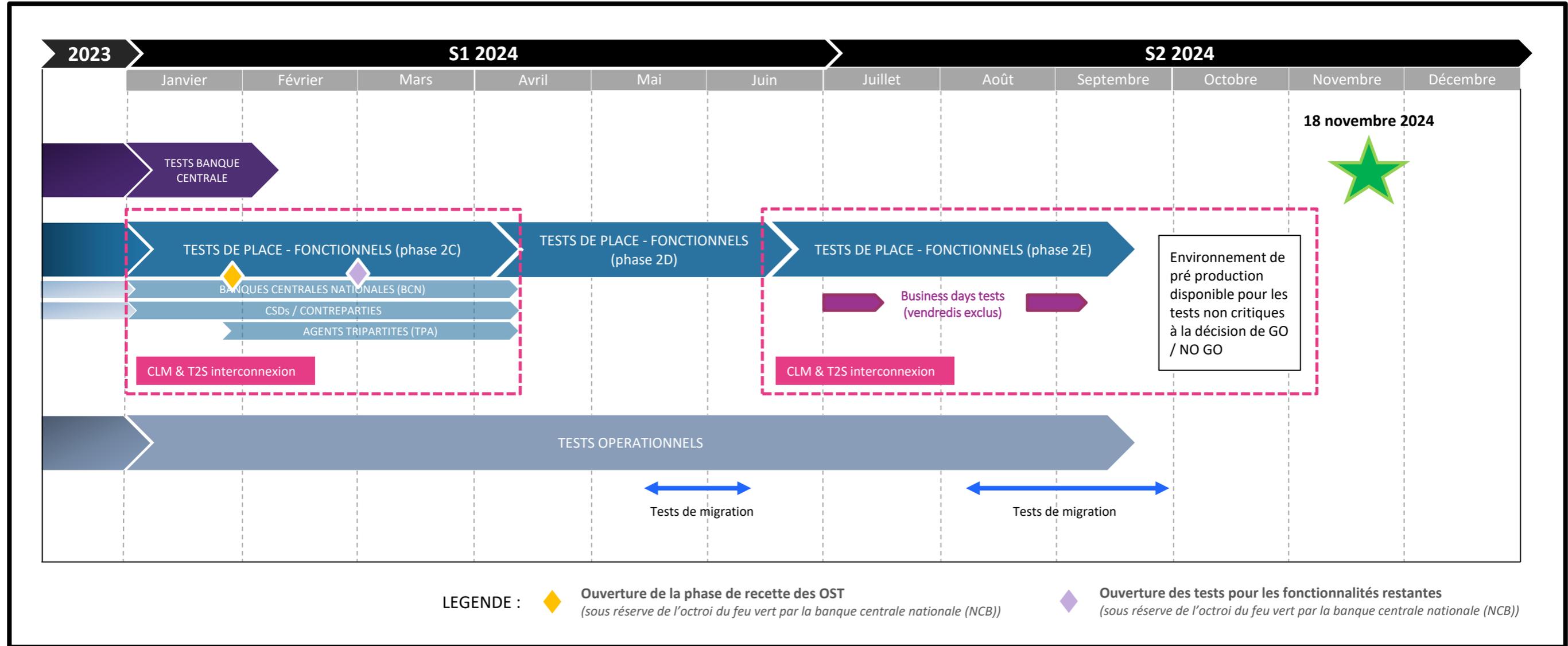
A2A : Application to Application      U2A : User to Application

### ACTEURS IMPACTES

- BCN
- CSD
- TPA
- CONTREPARTIES

# 4. ECMS – Planning

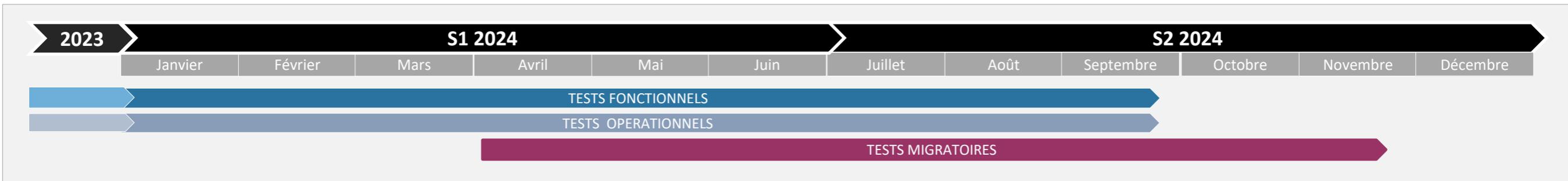
## Implémentation de la plateforme ECMS en 2024



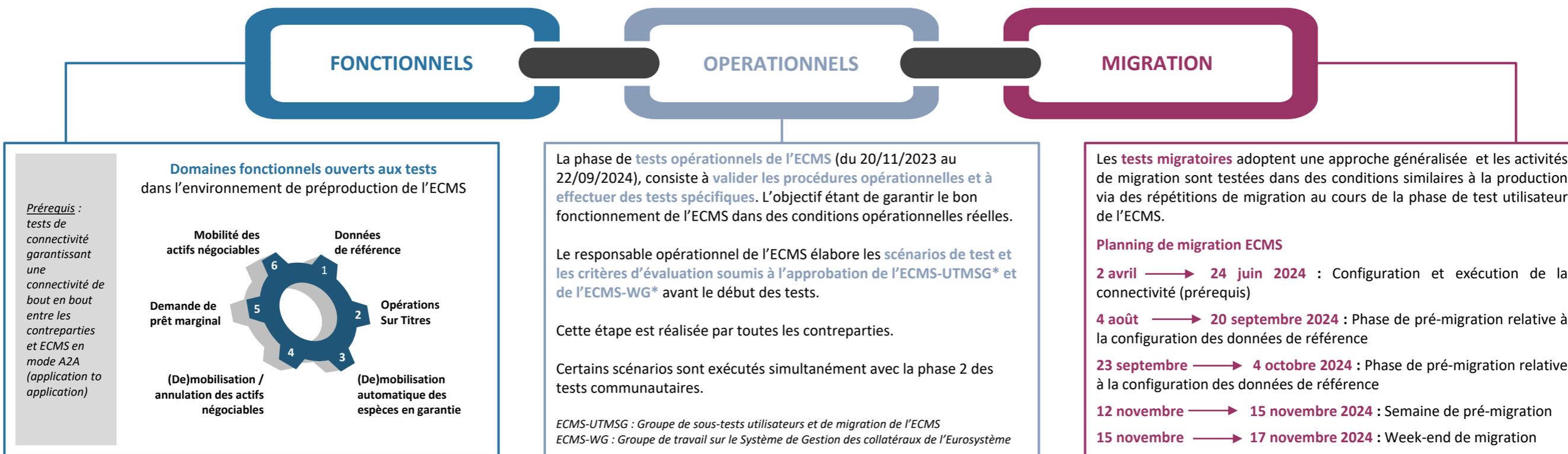
# 4. ECMS – Planning



## Zoom sur la stratégie de tests



### PHASES DE TESTS



# 5. Règles SCoRE

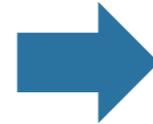


## Les standards européens relatifs à la gestion du collatéral



L'Eurosystème  
et le groupe consultatif AMI-SeCo

- L'Eurosystème désigne le système composé de la **Banque centrale européenne (BCE)** et des **Banques Centrales Nationales (BCN)** des pays de la zone euro.
- L'Eurosystème a mis en place un **groupe consultatif sur les infrastructures de marché** pour les questions liées **aux titres et au collatéral**
- Ce groupe, appelé **AMI-SeCo** pour Advisory Group on Market Infrastructures for Securities and Collateral, est **composé de participants du marché** et il est **présidé par la BCE**



### DES NORMES & DES REGLES COMMUNES AUX PAYS DE LA ZONE EURO

Les travaux d'harmonisation de l'**AMI-SeCo** ont abouti à la publication en décembre 2019 du **Single Collateral Rulebook for Europe (SCoRE)**. Ce Rulebook établit des **processus uniformisés**, basé sur la norme de messagerie **ISO 20022**, pour la gestion des actifs utilisés en collatéral. Il couvre **3 domaines** :

1  
Collateral Management Tripartite

2  
Opérations Sur Titres

3  
Facturation

Les acteurs du marché adoptent ces normes grâce à des **plans d'adaptation**, supervisés dans le cadre des **National Stakeholder Group (NSG)**. Le **suivi de l'adoption des normes**, conformément au principe de subsidiarité, génère un rapport de progression accessible sur le site de la BCE (**SCoREBOARD**).

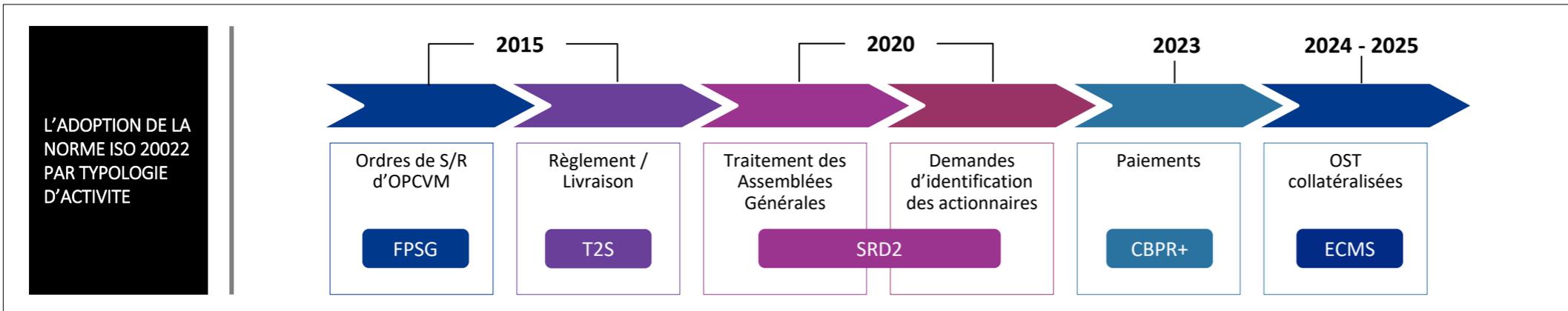
Domaine	Standards SCoRE	Date maximale d'implémentation
Collateral Management Tripartite	17	• Novembre 2024
Opérations Sur Titres	15	• Standards 1 à 14 : novembre 2024 • Standard 15 (passage au 20022) : en 2 vagues selon les acteurs >> nov. 2024 et nov. 2025
Facturation	4	• Standard 1 (passage au 20022) : en 2 vagues selon les acteurs >> nov. 2024 et nov. 2025 • Standards 2 à 4 : novembre 2024

# 6. Normes ISO 2022 pour OST



## Adoption étendue en Europe aux Opérations sur Titres

- Se substituant à la norme 15022, le format **ISO 2022 devient progressivement la nouvelle norme des échanges d'information financière en Europe**, notamment par le choix de la BCE de déployer des infrastructures qui l'utilisent (T2S, T2, TIPS et ECMS)
- Ce format **plus moderne** et potentiellement **plus riche** et **plus flexible** s'appuie sur le **standard informatique XML** et garantit **l'interopérabilité**.
- Déjà en place dans divers domaines comme les paiements, l'application de **la norme 2022 va être étendue aux Opérations Sur Titres** dans le cadre de la mise en œuvre des standards SCoRE et du déploiement de la plateforme ECMS de mobilisation du collatéral auprès de la BCE.



### ISO 15022 – MT56x

#### Limitation structurelle et difficilement évolutive

- Basée sur une syntaxe de **messages définie et limitée**.
- Elle peut être **difficile à adapter** aux besoins changeants et évolutifs du secteur financier.
- Les **mises à jour peuvent être complexes et chronophages** notamment lorsqu'elles impliquent une livraison en production de la nouvelle structure de données et des programmes appelants.

VS

### ISO 2022 – seev.031 à seev.044

#### Approche flexible et évolutive

- **Approche orientée métier**, fournissant une **base plus large et plus flexible** pour couvrir une gamme étendue de caractéristiques et de services.
- **Modélisation qui sépare clairement la sémantique** (signification des données) **de la syntaxe** (format des messages). Cela permet une **plus grande adaptabilité aux changements** et une **meilleure compréhension des données**.

*Les normes ISO fournissent un cadre commun pour une communication électronique standardisée dans le domaine des services financiers entre les différents acteurs du marché (infrastructures, banques teneur de compte, clientèle institutionnelle,...) et facilitent ainsi l'automatisation des traitements.*



# Nous contacter



**Beam & Sagalink**, cabinet de conseil en stratégie opérationnelle et en organisation, spécialisé dans les métiers de services aux investisseurs, la gestion d'actifs, l'assurance, la banque privée, les marchés de capitaux et en transverse sur les fonctions finance et risques, l'ESG, la Data et le digital.

Le cabinet a été créé avec l'ambition de faire le lien entre les projets et les métiers de ses clients, en faisant preuve à la fois d'une maîtrise des techniques du conseil et d'une solide expertise dans les services financiers

## **Betty BIENNESCA**

Associée

Tél. : 06 47 46 50 75

[betty.biennesca@beamsagalink.com](mailto:betty.biennesca@beamsagalink.com)

## **Guillaume LE COUTOUR**

Senior Manager

Tél. : 06 22 94 67 05

[guillaume.lecoutour@beamsagalink.com](mailto:guillaume.lecoutour@beamsagalink.com)

## **Medric LAMONTAGNE**

Consultant Senior

Tél. : 06 67 90 94 32

[medric.lamontagne@beamsagalink.com](mailto:medric.lamontagne@beamsagalink.com)

## **Younes RAMI YAHYAOU**

Consultant

Tél. : 06 50 34 46 88

[younes.ramiyahyaoui@beamsagalink.com](mailto:younes.ramiyahyaoui@beamsagalink.com)